



Mondercange, le 26 mai 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 29 mai 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 29 mai 2020 l'intervention suivante :

La pandémie que nous sommes en train de vivre - espérons qu'elle touche à sa fin - n'est pas sans avoir, outre la perturbation générale et omniprésente dont elle affecte tous les aspects de notre vie, les plus graves conséquences sur l'évolution de nos associations locales, culturelles, sportives ou à vocation sociale. Il ne s'agit non seulement de l'impossibilité de se réunir, de s'entraîner et de participer aux concours, compétitions ou rassemblements tous genres confondus, voire de l'interruption prompte et sans recours de toute vie associative, mais de la perte de toutes ressources financières ou même de la ruine les menaçant.

Dans le but d'assurer la continuité de la vie qui nous était habituelle et de maintenir la diversité des activités associatives de notre commune, les conseillers du parti socialiste sont d'avis qu'il faut d'un effort extraordinaire de la part de la commune pour aider les clubs locaux à assurer leur survie.

Par conséquent, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins partage l'avis de la fraction du LSAP que la plupart des associations locales se trouvent dans une situation plus que difficile dont il appartient aux pouvoirs locaux d'atténuer dans la mesure du possible les conséquences ?
- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il accéder à la demande du parti socialiste d'accorder aux associations locales une adaptation du subside annuel ordinaire à fixer sur

avis des commissions de la culture et des sports et sur demande motivée à présenter par les clubs ?

- en second lieu, le Collège des Bourgmestre et Échevins, est-il enclin à demander au Conseil Communal d'attribuer un subside extraordinaire à celles des associations qui accusent un dommage revêtu d'un caractère exceptionnellement grave ou qui ont fait preuve d'un engagement et dévouement inestimables comme c'est le cas pour nos scouts.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK